



Bruges

Le 10 avril 2026
DEC-2026-41
PTO/Centre Juridique/KB.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20260410-DEC-2026-41-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2026
Publication : 11/06/2026

DÉCISION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22 qui permet au Conseil municipal de déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026.02.06 en date du 27 mars 2026, reçue à la Préfecture de la Gironde le 30 mars 2026, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que la Ville de Bruges a sollicité l'Association BRUGES RESPIRE dont le siège social est situé au Forum des Associations, 68 avenue de Verdun à BRUGES (33520), représentée par Monsieur Guillaume VIGUIER en sa qualité de Président, pour des prestations de logistique et d'organisation de course nécessaires au déroulement du Semi-Marathon des Jalles 2026,

Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** avec l'Association BRUGES RESPIRE (SIRET 851 252 627 00019) un contrat de prestations de logistique et d'organisation de course (restauration, ravitaillement, signalement, repérage et marquage de la course ainsi que mise à disposition de meneurs d'allure) pour le Semi-Marathon des Jalles prévu le 14 juin 2026,
- **De payer** sur présentation d'une facture, et au vu de l'état final des inscrits, la somme de **1€ TTC** (non-assujetti à TVA) **par personne inscrite au Semi-Marathon**,
- **De payer** la somme de **300,00€ TTC** (non-assujetti à TVA) au titre des boissons à destination des bénévoles et organisateurs (200 verres x 1,50€ l'unité),
- **De prendre en charge** directement les repas du midi des intervenants ainsi que la fourniture des tee-shirts et 5 dossards.

La dépense est inscrite sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.



Le Maire

Frédéric GIRO